Créer et déclarer un organisme de formation

Description

Créer un organisme de formation est actuellement un investissement lucratif. La mise à jour des compétences encourage les salariés de tout âge et de tout statut professionnel à s'inscrire à une formation continue. La formation initiale, elle, gagne du terrain avec le renchérissement des diplômes.

Les centres de formation couvrent plusieurs disciplines : formation pratique pour devenir apiculteur, pour ouvrir un camping ou apprenant à devenir un coach sportif, etc. Leurs créations demandent cependant l'accomplissement de plusieurs étapes.

Créer mon entreprise en ligne

Créer un organisme de formation en France : marché et réglementation

Pour créer un organisme de formation en France, il est crucial de comprendre la réglementation en place et d'identifier les tendances actuelles du marché, qui évoluent avec les nouvelles technologies et les besoins des professionnels.

La réglementation en vigueur

Le marché de la formation professionnelle est investi par un **grand nombre d'acteurs** , qu'il s'agisse d'associations, de particuliers, de syndicats et autres. De par la faiblesse du capital de départ et la grande diversité d'aides à la création d'entreprise, la concurrence est particulièrement rude.

À la suite d'un amendement en 2018, la réglementation des organismes de formation en France a subi quelques changements. La règlementation en vigueur est régie par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

Depuis la réforme de 2018, les **Organismes collecteurs paritaires agréés** (OPCA), devenus OPCO, ne sont plus en charge du financement de la formation professionnelle. Ainsi, ces organismes réunissaient des cotisations afin de financer la formation professionnelle, à travers **le projet de transition professionnelle** (ex Cif)

© 2023 LEGALPLACE SAS

ou encore le compte personnel de formation **ou CPF**.

Bon à savoir : Outre ces organismes, l'État, les régions et le France Travail (anciennement Pôle Emploi) financent également les activités de formation professionnelle.

Les tendances du marché de la formation

Le marché de la formation se développe en parallèle avec l'évolution des technologies. Les salariés cherchent constamment à **améliorer leurs compétences à travers des formations professionnelles**. Ces formations leur permettent entre autres de décrocher une promotion, d'accéder à un poste à responsabilité et d'être mieux rétribués.

Les formations présentielles

Pour les formations présentielles, le marché est caractérisé par **trois types de formateurs principaux**. Il s'agit essentiellement :

- Des organismes de formation privés à but lucratif composés par des entreprises ;
- Des organismes de formation privés à but non lucratif pour les particuliers ;
- Des entités publiques et parapubliques financées par des fonds publics pour aider les chercheurs d'emplois et les jeunes.

A noter : le domaine de la formation professionnelle étant très ouvert, les particuliers sont également présents sur le marché.

Les formations à distance

Afin de répondre aux attentes des professionnels et des entreprises, les offres de formation à distance sont en nette progression. Il s'agit notamment des formations de type :

- Micro-learning : permet d'apprendre directement à travers des moyens qui sont mis à disposition sur Internet 24h/24h.
- Social learning : permet de procéder à des échanges de connaissances et de compétences en utilisant les réseaux sociaux.
- Classes virtuelles.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Ainsi, créer un organisme de formation peut également se traduire par la **création d'un centre de formation en ligne**.

Bon à savoir : Le recours aux formations mobiles permet aux salariés de suivre les cours selon leur disponibilité. Ainsi, ils ne rencontrent pas de soucis vis-à-vis de leurs horaires de travail.

Par ailleurs, les entreprises ont de plus en plus recours à des formations :

- Linguistiques
- Sécurité-qualité : celles-ci sont importantes car elles sont requises par la législation.
- Développement personnel
- Management et leadership

Les formations s'adressent notamment aux demandeurs d'emploi, aux salariés ainsi qu'aux particuliers.

Qui peut créer un organisme de formation ?

Toute personne **physique** ou **morale** peut créer un organisme de formation, à condition de respecter les obligations légales liées à cette activité. Il peut s'agir d'un **travailleur indépendant**, d'une **société**, d'une **association** ou encore d'une **institution publique**.

Cependant, la personne ou l'entité souhaitant créer un organisme de formation doit disposer des **compétences nécessaires** pour proposer des formations de qualité. Cela inclut la capacité à concevoir des **programmes pédagogiques** adaptés et à respecter les **normes légales** en vigueur, notamment l'enregistrement auprès de la **DREETS** pour obtenir un **Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)**.

Quelles sont les étapes préalables à la création d'un organisme de formation ?

En vue de mettre en place son propre organisme de formation, l'entrepreneur doit passer par plusieurs étapes.

Étude de marché et de ses propres atouts

© 2023 LEGALPLACE SAS

Avant de démarrer la création de l'organisme de formation, il convient de **tenir compte de son expérience professionnelle**. En effet, le porteur du projet doit évaluer les compétences techniques et personnelles requises pour diriger une formation.

Ainsi, l'étude de marché permet de déterminer si le projet détient réellement un potentiel commercial. Afin d'y arriver, l'entrepreneur procèdera à l'analyse des tendances en cours. Par la suite, il devra observer la méthode des concurrents dans tous les détails.

Pour mener à bien cette étude de marché, voici les étapes essentielles :

- Identifier en amont le public cible, notamment les catégories socioprofessionnelles, l'âge, le sexe, et autres ;
- Déterminer les attentes des cibles comme le contenu des cours, la certification, le style des cours s'ils sont présentiels, à distance ou mixtes… ;
- Tenir compte des moyens financiers des cibles;
- Définir des stratégies de communication judicieuses;
- Elaborer les stratégies de fidélisation;
- Suivre l'évolution des concurrents.

Élaboration du catalogue de formation

Bien avant la mise en place de votre organisme de formation, **élaborez le programme de formation que vous souhaitez dispenser**. Effectivement, la prépondérance de votre entreprise repose sur le concept et le type d'organismes de formation que vous souhaitez mettre en place.

Ainsi, les formations que vous proposez doivent **correspondre aux besoins du marché**. Une fois que vous avez identifié les types de formation que vous allez octroyer, vous pouvez les structurer dans votre **catalogue de formation**. Le catalogue de formation doit être facile à décrypter.

Étude économique à travers le business plan

© 2023 LEGALPLACE SAS

L'élaboration d'un business plan est incontournable pour créer un organisme de formation. Cet outil vous permet notamment d'**analyser si votre projet est financièrement viable**. Par ailleurs, il détermine vos principaux objectifs, buts commerciaux et financiers dans le long terme. Il est également **indispensable pour les recherches de financement**.

Si vous avez des difficultés à mettre en place votre business plan, des logiciels en ligne sont, de nos jours, disponibles. Ces logiciels vous aident essentiellement dans :

- La rédaction de chaque partie du document ;
- L'exécution du prévisionnel financier ;
- Le suivi des types de business plan existants ;
- L'obtention d'un document professionnel que vous pouvez utiliser dans tous vos projets.

Définir les besoins en ressources humaines et matérielles

Pour **préparer le budget prévisionnel**, il convient d'étudier les besoins en ressources humaines et matérielles. L'identification des besoins exacts **dépend des formations octroyées et du type d'organisme de formation.**

© 2023 LEGALPLACE SAS

Pour créer un organisme de formation, il est recommandé de s'entourer des meilleurs formateurs pédagogues. Ceux-ci doivent être dotés des compétences relationnelles et commerciales nécessaires.

A noter : les besoins en ressources humaines sont toutefois réduits en cas de formation à distance.

Quant aux **besoins matériels**, ils **dépendent entièrement du mode de formation** que vous allez adopter. Par exemple, si vous choisissez l'e-learning, il faudra investir dans des équipements vidéo, prévoir les frais liés à la connexion internet, au développement des médias et autres.

Dans le cas où les formations seront **présentielles**, elles nécessiteront la **recherche d'un local et du mobilier**. De plus, il sera important de répondre aux normes régissant les établissements recevant du public (ERP). Ces normes concernent la sécurité incendie, la facilité d'accès des personnes en situation de handicap, et les extincteurs.

Pour les **formations à domicile**, des **moyens de transport pour les formateurs** sont à prévoir.

Faire connaitre les activités relatives à la formation

Pour avoir des clients, le marketing et la communication doivent être assez forts vu la concurrence sur le marché. Selon vos cibles, il vous faut **élaborer un plan marketing** bien efficace. En l'occurrence, vous pouvez envisager de mener les actions suivantes :

- Etablir un site web démontrant les formations, les prix, l'équipe ;
- Rédiger des contenus qui présentent à vos cibles les solutions que vous pouvez apporter à travers vos formations ;
- Procéder à des publicités sur internet en utilisant les bons mots clés relatifs à votre formation ;
- Prendre part aux divers salons professionnels et rencontres ;
- Partager des flyers dans les boites aux lettres des entreprises ou même des particuliers ;
- Effectuer de l'e-mailing ;
- Divulguer les formations que vous proposez dans les médias comme les journaux, les radios, les annuaires, et autres ;
- Collaborer avec des groupements d'entreprises.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Rechercher des financements

Après avoir monté le business plan et les stratégies de communication de l'organisme de formation, il faudra envisager la **recherche de financement.** Un **apport personnel de l'entrepreneur est requis**. Toutefois, cela peut être insuffisant. Dans ce cas, diverses alternatives sont présentes :

- Approcher des investisseurs ou des associés qui peuvent prendre part dans le financement ;
- Demander de l'aide auprès de vos connaissances ;
- Procéder à une collecte de dons sur les plateformes de crowdfunding ;
- Recourir aux banques pour qu'ils financent certains de vos équipements ;
- Rechercher des subventions, des prêts d'honneur et autres.

Obtenir un label

Dans le cas où le diplôme n'est pas obligatoire pour la mise en place de l'organisme de formation, l'entreprise doit obtenir un label pour se distinguer. Il existe un **grand nombre de labels disponibles** dans le monde de la formation professionnelle.

Les labels sont octroyés par le CNEFOP ou le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle. Peuvent être cités dans cette catégorie le label Certif Région, le Qualicert, le label Eduform du ministère de l'Éducation nationale, et bien d'autres.

Si votre organisme détient l'un de ces labels, il sera visible dans le catalogue de formation des OPCA ou Organisme Paritaire Collecteur Agréé.

Comment être reconnu comme organisme de formation ?

Pour être reconnu comme organisme de formation, il est essentiel d'effectuer plusieurs démarches administratives. Cela comprend l'obtention d'un **Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)**, indispensable pour exercer légalement, ainsi que, dans certains cas, une procédure d'agrément ou de certification selon les formations dispensées.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Obtenir le Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)

Toute personne ou structure souhaitant proposer des formations professionnelles doit effectuer une **déclaration d'activité** auprès de la **DREETS** (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Cette démarche doit être réalisée **dans un délai de trois mois suivant la première action de formation rémunérée**.

Une fois validée, elle permet d'obtenir un **Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)**, qui doit être mentionné sur les documents officiels de l'organisme (factures, conventions et attestations de formation).

Pour constituer son dossier de déclaration, l'organisme doit fournir plusieurs justificatifs, notamment :

- Un justificatif du numéro SIREN ;
- Un document attestant de la réalisation de la première formation (facture, contrat ou convention) ;
- Le casier judiciaire (bulletin n°3) du dirigeant ;
- Un programme de formation détaillant les objectifs, le contenu pédagogique et les modalités d'évaluation ;
- Les CV des formateurs intervenants.

Concernant le document attestant de la réalisation de la première formation, il faut :

- **Pour les professionnels**, la formation est encadrée par une convention de formation, précisant la nature de la formation, sa durée, son coût et les obligations des parties.
- **Pour les particuliers**, un contrat de formation doit être signé avant le début de la formation. Il contient des informations similaires à la convention et garantit la protection des droits du stagiaire.

Bon à savoir : Le NDA ne constitue pas un agrément, mais il permet à l'organisme d'être reconnu administrativement et référencé sur la liste publique des prestataires de formation.

Comment devenir organisme de formation agréé ?

Dans certains secteurs, un simple NDA ne suffit pas pour exercer. Certaines

© 2023 LEGALPLACE SAS

formations réglementées nécessitent l'obtention d'un **agrément officiel**, délivré par un organisme compétent garantissant que la formation respecte les normes en vigueur. Par exemple :

- Les formations en **sécurité et prévention des risques** (CACES, SST, habilitations électriques) requièrent un agrément d'organismes comme l'INRS, la CARSAT ou le ministère du Travail.
- Les formations destinées aux **agents de la fonction publique** peuvent nécessiter une validation du ministère concerné.
- Certaines prestations spécifiques, comme les **bilans de compétences ou les formations en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, doivent respecter un cadre strict fixé par la réglementation.

Par ailleurs, pour permettre aux bénéficiaires de financer leurs formations via des dispositifs publics ou mutualisés (**CPF, OPCO, Pôle emploi, etc.**), l'organisme doit obtenir la **certification Qualiopi**. Depuis le **1er janvier 2022**, cette certification est obligatoire pour accéder à ces financements et atteste du respect d'un référentiel qualité précis.

Ainsi, être reconnu comme organisme de formation repose d'abord sur l'obtention du **NDA**, mais selon le type de formation et les financements visés, un agrément ou une certification supplémentaire peut être nécessaire.

Les facteurs pouvant conduire au refus d'enregistrement de l'organisme de formation

L'enregistrement des organismes de formation **peut être refusé** dans les situations suivantes :

- Les cours octroyés à la première formation ne suivent pas les dispositions légales relatives à la formation ;
- La convention et le contrat de formation ne respectent pas le Code du travail vis-à-vis de l'exécution des activités de formation professionnelle ;
- L'absence d'une des pièces justificatives.

Quelles sont les obligations que doit respecter un organisme de formation ?

Avant de créer un organisme de formation, il est essentiel de bien comprendre les

© 2023 LEGALPLACE SAS

obligations légales qui encadrent cette activité, tant sur le plan administratif que contractuel, afin d'assurer sa conformité et le bon déroulement des formations proposées.

Les obligations légales

Afin de créer un organisme de formation, il faut tenir compte du fait que celui-ci est soumis à certaines obligations. En effet, il est notamment nécessaire de :

- Fournir un bilan pédagogique et financier des activités de formation ;
- Suivre les règles régissant la comptabilité;
- Transmettre les informations utiles aux stagiaires notamment le règlement intérieur, la liste des formateurs, le programme et les objectifs, le système d'évaluation, le contact du formateur, les tarifs et les modes de paiements, l'attestation délivrée à la fin de la formation.

La Convention collective nationale des organismes de formation

Les organismes de formation professionnelle privés ont l'**obligation de respecter la convention collective nationale des organismes de formation**. Celle-ci concerne les règles et conditions de travail des formateurs ainsi que des personnels au sein de l'organisme ou encore des formateurs vacataires.

En effet, les organismes de formation peuvent recourir à des formateurs issus de l'extérieur comme :

- Les travailleurs indépendants qui n'ont aucun lien de subordination avec l'organisme ;
- Les salariés en CDD ou contrat à durée déterminée.

Bon à savoir : Lorsque le formateur est en CDD, s'il donne des cours pendant moins de 30 jours par an, les cotisations sociales seront calculées sur une assiette forfaitaire et non sur le salaire qui est versé.

Quel statut juridique pour créer un organisme de formation ?

Tout professionnel expérimenté peut se lancer dans la création de son propre organisme de formation.

© 2023 LEGALPLACE SAS

En tant que formateur professionnel, il existe un certain nombre de statuts juridiques possibles.

Les différents statuts juridiques

Vous pouvez notamment opter pour :

- La micro-entreprise ou l'auto-entrepreneur : Avec ce statut, l'organisme ne peut pas recruter des salariés. Vous vous chargerez seul des prestations proposées par votre entreprise. Il n'y aura ainsi qu'un seul formateur au sein de l'organisme.

Bon à savoir : le chiffre d'affaires d'un organisme de formation en micro-entreprise ne doit pas dépasser les 77 700 € par an.

- Une société : Dans le cas où le projet de création d'organisme de formation implique plusieurs personnes, la mise en place d'une société, notamment une SARL ou une SAS, se présente comme la meilleure solution. Si le porteur de projet n'est qu'une seule personne, il peut opter pour l'EURL ou la SASU.

A noter : Bien que l'établissement d'une société soit plus complexe qu'avec une entreprise, cette option est la meilleure afin d'assurer l'évolution ainsi que de gagner la confiance des différents acteurs concernés comme l'administration et les banques ou encore les particuliers.

- Une association : contrairement aux sociétés de formation, l'association d'organisme de formation se distingue par son but non lucratif. Elle doit être composée d'au moins deux associés.
- Le formateur vacataire : le formateur propose ses services pour des cours continus pour la formation professionnelle ou encore des cours à court terme auprès des organismes de formation.

Les conséquences du choix du statut juridique

Le choix du **statut de l'organisme de formation** aura des impacts sur :

- La sécurité sociale étant donné que vous êtes le dirigeant ;
- La système d'imposition : le centre de formation sera soumis soit à l'impôt sur le revenu, soit à l'impôt sur les sociétés ;
- Le type de responsabilité, qui pourra être limitée aux apports ou bien illimitée en cas de faillite ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Le processus de prise de décision vis-à-vis des associés.

Zoom : Une fois votre statut juridique choisi, il faut anticiper les démarches de création d'une entreprise. Si vous avez peu de connaissances juridiques, il est conseillé de recourir aux services d'un professionnel habilité. LegalPlace s'occupe des démarches de création de votre entreprise. Il vous suffit de remplir un questionnaire en ligne, et nos formalistes traitent votre dossier dans les plus brefs délais.

Quel est le budget pour créer un centre de formation ?

Le budget nécessaire pour créer un centre de formation peut varier considérablement en fonction de plusieurs facteurs, tels que la **taille** de l'organisme, le **type de formations** proposées et les **infrastructures** nécessaires. Les coûts peuvent être regroupés en différentes catégories essentielles.

Tout d'abord, il est nécessaire de prévoir un **investissement initial** pour l'enregistrement de l'organisme auprès de la **DREETS**, bien que cette démarche ne soit généralement pas payante. Ensuite, il faut envisager les **frais administratifs** liés à la création de l'entreprise ou de l'association, tels que les **frais de greffe**, les **honoraires d'avocat** ou de comptable si nécessaire.

Les coûts les plus significatifs concerneront souvent les **locaux**, le **matériel pédagogique**, ainsi que la rémunération des **formateurs**. Selon l'échelle du projet, l'achat de matériel spécifique (ordinateurs, logiciels de formation, supports de cours) et l'aménagement des espaces peuvent représenter des sommes importantes. Il est également conseillé de prévoir un budget pour la **communication** (site internet, flyers, publicité) afin d'attirer les stagiaires.

Enfin, il est crucial de prévoir un budget pour la gestion administrative et la **conformité réglementaire** (bilans pédagogiques et financiers, assurances, etc.), sans oublier les **frais de fonctionnement** récurrents tels que les charges sociales, la location des locaux ou encore les salaires des personnels administratifs.

Ainsi, bien que le budget pour créer un centre de formation puisse varier, il est important de bien anticiper tous les postes de dépenses afin d'assurer la viabilité et la pérennité du projet.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Voici une vidéo vous permettant de comprendre comment **créer un organisme de formation** :

Comment réussir la création d’un organisme de formation?

Afin de créer un organisme de formation professionnelle, il est essentiel de faire preuve de professionnalisme. Voici quatre conseils pour vous guider dans votre parcours.

S’assurer d’avoir les compétences requises pour la création d’un organisme de formation

Avant la création, il est préférable de disposer du savoir et de l’expérience nécessaires dans le domaine dans lequel vous souhaitez exercer. Vous devez également **adopter une pédagogie claire**.

De plus, afin de préparer des travailleurs pertinents, il est nécessaire que vous possédiez une grande capacité d’écoute, d’adaptation à chaque situation des personnes formées, de transmission de vos connaissances. En outre, il est de mise que vous ayez le sens de la communication.

Valoriser les cours en développement personnel

Pour se démarquer ou même pour décrocher leurs premiers emplois, les particuliers, tout aussi bien que les salariés, cherchent constamment à suivre des cours de développement personnel. Ainsi, vos programmes de formation doivent **intégrer des volets axés sur le développement personnel** pour attirer plus de cibles.

Étant donné l’évolution constante du monde professionnel, les employés essaient d’acquérir de nouvelles compétences et connaissances.

Optimiser la visibilité de votre organisme de formation

Avec la concurrence rude sur le marché, assurer la visibilité de votre organisme de formation constitue l’un des éléments clés de votre succès. Les tactiques que vous adoptez pour votre visibilité instaurent le climat de confiance entre vos prospects et votre organisme de formation. Pour ce faire, vous devez **maximiser votre réputation à travers le web**.

© 2023 LEGALPLACE SAS

.

Afin que votre organisme de formation soit visible sur le web, la première étape est de **créer votre propre site web**. Par la suite, des professionnels peuvent vous aider à rendre le site plus captivant et atteindre plus de prospects. À travers le site, vous avez la possibilité de transmettre vos qualifications, vos valeurs ainsi que l'image de marque de votre organisme.

L'interaction avec le public sur les **réseaux sociaux** forme également une autre stratégie efficace. Cela accentuera votre notoriété et votre crédibilité aux yeux de vos cibles.

Bénéficier des différentes aides pour les demandeurs d'emploi

Les personnes en situation de recherche d'emploi ont droit à un large éventail de subventions au moment où elles créent leurs organismes de formation :

- L'ACRE : cette aide est octroyée aux demandeurs d'emploi et leur donne l'opportunité d'être exemptés de charges sociales durant une année. Des conditions sont établies afin de bénéficier de ces aides. Elles sont attribuées aux personnes ayant des revenus en dessous du plafond annuel de la sécurité sociale.

Hormis les demandeurs d'emplois, les jeunes venant d'un Quartier prioritaire de la ville (QPV) ou encore des jeunes bénéficiaires du RSA peuvent demander ces aides ;

- L'ARE : Il s'agit de l'aide adressée aux personnes qui ont perdu de façon involontaire leurs emplois. Cela peut être dû au non-renouvellement du CDD, à un renvoi, ou encore une démission légitime.

Bon à savoir : Les personnes bénéficiant de l'ARE reçoivent une allocation journalière jusqu'à ce qu'ils retrouvent du travail. Cela peut permettre de bien monter le projet de création de l'organisme de formation.

© 2023 LEGALPLACE SAS

- L’ARCE: Cette aide est offerte lors de la reprise ou de la création d’une entreprise . À travers l’ARCE, le bénéficiaire obtient 60 % des allocations chômage qu’ilpeut utiliser pour investir dans son organisme de formation ;
- Les CCI : Les Chambres de commerce et d’industries sont mises en place pour protéger les intérêts des entrepreneurs à travers toute la France. Sur le plan national, une aide à l’entreprenariat a été établie afin que ceux qui projettent d’entreprendre puissent s’informer sur toutes les procédures de création d’entreprise.

A noter : Localement, les CCI distribuent des aides financières, des formations et des bourses.

FAQ

Comment ouvrir un centre de formation gratuitement ?

Il n'est pas possible d'ouvrir un centre de formation gratuitement, car des démarches administratives, comme l'enregistrement auprès de la DREETS, sont obligatoires. Pour réduire les coûts, vous pouvez commencer en tant que travailleur indépendant et proposer des formations en ligne, mais certaines dépenses restent inévitables, comme les frais administratifs et le matériel.

Qu'est ce que Maf Formation ?

Maf Formation est un organisme de formation professionnelle offrant des programmes dans divers domaines pour aider les professionnels à développer leurs compétences.

Est-ce rentable d'ouvrir un centre de formation en ligne ?

Ouvrir un centre de formation en ligne peut être rentable grâce à des coûts réduits, mais la rentabilité dépend de la qualité des formations, de la demande et de la stratégie marketing. Une gestion efficace est clé pour le succès financier.

© 2023 LEGALPLACE SAS